

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 février 2024

| |
|-----------|
| Référence |
| 2024_002 |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 au budget principal M14 |

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 11 | 14 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 30 janvier 2024 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 12 février 2024 |

| |
|---|
| Vote |
| Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an deux mil-vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michèle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONY Catherine (pouvoir donné à Mme MAZET LACOURT Noëlle), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir donné à M. ANDANSON Alain), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir donné à M. GAUTHIER Samuel).

Absent excusé : Mme FINET Hélène

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 au budget principal M14

Rapporteurs : Samuel GAUTHIER

Le maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'exercice 2023.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en
 PREFECTURE DE
 CLERMONT -FERRAND
 Le : 12 février 2024

Et

Publication ou notification
 du : 12 février 2024

| | RÉSULTAT A LA CLÔTURE EXERCICE 2022 | PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT | RÉSULTAT DE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A RÉALISER 2023 | SOLDE DES RESTES A RÉALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|--------|---|---|---|--|--------------------------------------|---|
| INVEST | -174 035,95 € | | + 385 150,15 € | Dépenses 352 188,00 € Recettes 166 306,06 € | - 185 881,94 € | + 25 232,26 € |
| FONCT | 326 948,98 € | + 233 626,52 € | 202 517,87 € | | | + 295 840,33 € |

| | |
|--|---------------------|
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 295 840,33 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 295 840,33 € |
| Total affecté au c/1068 | |
| DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'AFFECTER la somme de 295 840,33 € à l'excédent reporté de fonctionnement pour le budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

